

obliger un chacun dans la diversité de ses sentiments, pour qu'il soit dit que contre le droit des gens, l'on veuille le dépouiller, ainsi que ses adjoints, de leurs propriétés, et qu'une Nation dont l'urbanité, les sentiments d'honneur et d'humanité forment le caractère, puisse lui dire et à ses conjoints : haec mea sunt veteres migrate coloni."

*Le Père de Berey et l'autorité diocésaine*

Le Père de Berey, nous l'avons vu, causa quelques ennuis à Mgr Briand et, plus tard, à Mgr Hubert. Mais le provincial des Récollets, malgré son indépendance de caractère et ses initiatives un peu osées parfois, était loyal à l'autorité diocésaine. Aussi, quand vinrent les déplaisants démêlés de Mgr Bailly de Messein, évêque de Capse, et de Mgr Hubert, évêque de Québec, le Père de Berey n'hésita pas à briser une amitié qui durait depuis un grand nombre d'années avec l'évêque coadjuteur, pour se ranger du côté de l'autorité légitime représentée par Mgr Hubert.

Avec un entêtement et un manque de jugement inconcevables, Mgr Bailly de Messein avait été jusqu'à se servir de la *Gazette de Québec* pour porter à la connaissance du public ses griefs contre Mgr Hubert. Les prêtres de Québec furent bien obligés de le suivre sur ce terrain pour défendre leur évêque. Et, le 6 mai 1790, la *Gazette de Québec* publiait la protestation suivante contre les attaques de l'évêque de Capse :

"Pour manifester notre esprit de subordination, et rendre à la vérité l'hommage qui lui est dû, nous nous servons de la voie du papier public ; la même qu'a employée l'Evêque de Capse, pour avancer témérairement que ses réflexions contre notre digne Evêque sont aussi celles de son Clergé. Nous protestons hautement que nous n'approuvons point de pareilles réflexions ; nous les rejetons au contraire et les regardons comme des semences de division.